



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services du cabinet
Bureau de la sécurité intérieure

Gap le 26 décembre 2022

Le Préfet des Hautes-Alpes
à
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents
des communautés de communes et d'agglomération
Mesdames et Messieurs les Présidents des conseils locaux
et intercommunaux de prévention de la délinquance

Objet: Lutte contre la drogue et les conduites addictives - Appel à projets national 2023 - Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Conduites Addictives (M.I.L.D.E.C.A.)
PI: 1

Pour la 4ème fois, la MILDECA lance un appel à projet national destiné aux collectivités locales pour prévenir les conduites addictives à l'échelle d'un territoire.

Cet appel à projets dont le cahier des charges est joint en annexe, s'adresse aux communes ou intercommunalités. Il vise la construction d'un projet politique local, décliné en actions concrètes, afin de changer la donne à l'échelle d'un territoire, en matière de comportements à risque liés aux substances psychoactives ou d'usage problématique des écrans ou de jeux d'argent et de hasard.

Etant donné que cet appel à projets vise à accompagner les projets globaux, associant plusieurs leviers d'action, les actions ponctuelles proposées par les collectivités ne seront pas retenues dans le cadre de cet appel à projets. Toutefois, si elles apparaissent pertinentes, elles pourront en revanche être financées par les crédits MILDECA de l'enveloppe déléguée au niveau départemental.

Le dépôt des dossiers s'effectue sur la plateforme « Démarches simplifiées » à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mildeca-collectivites-2023>.

La date limite de candidature est fixée au **31 mars 2023**.

Mesdames Maryse PETIN et Josiane RISPAUD se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de votre projet.

Bien à vous,

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur des services du cabinet

Nicolas BELLE